Conclusions de la rencontre annuelle des présidents et secrétaires généraux des CES nationaux de l'UE



INTERNATIONAL PUBLIÉE LE 10/07/2017

Rencontres de Malte 22 et 23 juin 2017

Les Présidents et Secrétaires généraux des CES nationaux de l'UE et du Comité économique et social européen se sont réunis les 22 et 23 juin à l'invitation du CES de Malte.
Cette réunion annuelle à laquelle le CESE était représenté par Bruno GENTY, Vice-président, avait pour thème de travail : "**Vers un marché du travail équitable et solidaire dans le contexte de la mobilité intracommunautaire".**

En voici les conclusions finales :

Les effets des crises multiples subies par l'UE ont mis en évidence d'importantes lacunes en ce qui concerne l'équité, le caractère inclusif et l'efficacité des marchés du travail. En témoigne notamment le fait que 20,9 millions de personnes dans l'Union européenne étaient au chômage en 2016, dont près de la moitié depuis plus d'un an et plus d'un cinquième étaient âgés de moins de 25 ans. Le taux d'emploi des femmes demeure nettement inférieur à celui des hommes, et les inégalités de revenus sont généralement à la hausse. Le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté reste à peu près au niveau de 2008, ce qui est nettement en deçà des progrès attendus pour atteindre l'objectif de réduire de 20 millions le nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici à 2020.

Les délégations participant à la rencontre annuelle des présidents et secrétaires généraux des CES nationaux de l'UE:

soulignent l'importance de la mise en place de marchés du travail justes, inclusifs et efficaces dans le contexte de la mobilité intracommunautaire des travailleurs, ainsi que la nécessité d'adopter des approches politiques holistiques et intégrées;

conviennent que le cadre juridique européen doit encourager et préserver la mobilité des travailleurs pour garantir des marchés du travail plus justes et plus durables qui répondent aux considérations de l'offre et de la demande, tout en promouvant la compétitivité;

rappellent qu'une concurrence équitable doit être garantie sur le marché unique, et qu'il y a lieu dans le même temps de prévenir les discriminations entre les travailleurs et d'assurer des conditions de concurrence égales entre les entreprises;

relèvent que des droits et des obligations adéquats et équitables entre travailleurs et employeurs sont essentiels à la bonne santé des marchés du travail;

recommandent l'adoption d'approches novatrices, le soutien aux entreprises et la promotion de politiques qui encouragent expressément les initiatives entrepreneuriales compatibles avec des modalités d'emploi équitables et responsables, particulièrement dans le cadre de la prévention de l'utilisation abusive de formes de travail non standard;

demandent que l'UE prenne plus et mieux en compte les dimensions sociales et environnementales afin de renforcer la cohésion sociale et territoriale, condition nécessaire pour réussir les transitions écologiques et numériques;

appellent à la reconnaissance des circonstances particulières auxquelles font face les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui ont conduit à l'adoption de mesures ciblées destinées à exploiter le potentiel de ces entreprises en faveur de la croissance, de l'emploi et du développement du marché unique;

recommandent l'investissement social afin d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en proposant un accès au marché du travail dans des conditions équitables;

font valoir que l'investissement dans le capital humain par le biais de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie, soutenus par une meilleure adéquation des compétences, est essentiel pour parvenir au bon fonctionnement des marchés du travail et à la prospérité économique et sociale, et saluent les initiatives connexes telles que le « parcours de renforcement des compétences;

insistent sur la nécessité d'adopter des mesures spécifiques pour faciliter l'accès au marché du travail des femmes et des chefs de familles monoparentales;

rappellent que le dialogue civil peut contribuer à la recherche de solutions aux problèmes des personnes en situation de vulnérabilité ou confrontées à des discriminations;

soulignent que le dialogue social et civil visant à la recherche de consensus est fondamental pour la conception et la mise en œuvre de politiques qui contribuent de façon positive à la protection des travailleurs et à la compétitivité des entreprises;

invitent toutes les parties prenantes concernées, en particulier les acteurs activement engagés dans le dialogue social et civil au sein de l'Union à collaborer, afin qu'à l'avenir les marchés du travail soient équitables et inclusifs, qu'ils offrent des emplois à tous et qu'ils conduisent à un véritable progrès social;

souhaitent vivement que le sommet social du 17 novembre 2017 débouche sur un effort commun en faveur d'une Europe plus sociale, qui mette l'accent sur la promotion d'emplois équitables et d'une croissance durable et inclusive.

Ce document a été transmis par le CES Européen aux présidents de la Commission européenne, du Parlement, du Conseil de l'Union européenne ainsi qu'à la présidence maltaise du Conseil de l'UE.

La prochaine réunion annuelle 2108 se tiendra à Bratislava (Slovaquie)

© - copyright CESE - Novembre 2026